



Transparence des informations sociales et environnementales : pour la CES, la Commission fait un premier pas dans la bonne direction

Geplaatst op vrijdag 26 april 2013 | 

 SHARE

Selon la Confédération européenne des syndicats (CES), la volonté de la Commission européenne d'imposer plus de transparence aux entreprises, concernant les informations socio-environnementales qu'elles fournissent, est un pas dans la bonne direction. Cependant, même si la mesure constitue un progrès par rapport à la situation actuelle, la CES regrette notamment la faiblesse de la mise en œuvre prévue.

Plus de dix ans après que la Commission a lancé une initiative sur la « Responsabilité sociale des entreprises » (RSE), force est de constater que moins de 10 pour cent des plus grandes entreprises européennes publient régulièrement, outre leurs bilans financiers, des informations environnementales et sociales. Par un amendement aux directives comptables, la Commission a donc le 16 avril, créé l'obligation pour les grandes entreprises, d'inclure un rapport « non-financier » dans leur rapport annuel.

Patrick Itschert, Secrétaire général adjoint de la CES, a déclaré : « *Cette transparence accrue n'est pas une fin en soi mais un outil, un moyen pour amener les entreprises à pleinement intégrer ces préoccupations d'ordre social et environnemental dans leurs activités et leur stratégie. C'est pourquoi, la CES ne peut que se féliciter de la décision de la Commission, qui fait suite à l'engagement pris, par une communication du 25 octobre 2011, d'adopter un cadre réglementaire européen vu le relatif échec de l'approche volontariste. Cette initiative répond aussi à la demande des citoyens et des travailleurs européens qui considèrent à 62% (Eurobaromètre), qu'ils ne sont pas suffisamment informés concernant l'impact des politiques des entreprises sur leur vie quotidienne.* »

Cela étant, le syndicat européen regrette les nombreuses faiblesses de l'initiative de la Commission, notamment en termes de mise en œuvre, ce qui risquerait de vider celle-ci de sa substance. Les entreprises risquent de contourner leurs responsabilités. La notion d'impact que les entreprises exercent sur la société n'est pas assez présente. Et il n'y a ni sanctions, ni contrôles prévus.

Patrick Itschert a ajouté : « *La CES suivra avec attention l'évolution des débats sur cette proposition de la Commission. C'est un sujet important pour les syndicats. Nous allons d'ailleurs aborder le sujet à l'occasion de la conférence RSE que organisons le 15 mai prochain.* »